



COMPTE-RENDU REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AOÛT 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze août, à vingt heures, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué (convocation en date 1^{er} août 2017), s'est réuni, en mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : MM. MERCIER, HIGNET, LESEIGNEUR, DENIER, CARIOU, RUE, LERAY.

Absents excusés : HELO (donne procuration à Xavier DENIER)

Absents : DE SALLIER, DENIEL, PELLE, COLLIN, AUBAUD

Nombres de présents : 7

Secrétaire : Jean-Luc LERAY

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- Validation compte-rendu du Conseil Municipal du 07/04/2017
- Tarifs garderie
- Règlement intérieur garderie
- Règlement intérieur cantine
- Portail cimetière
- Décision modificative n°2 du budget
- Subventions amendes de police
- Droit de préemption urbain
- Contrat de territoire
- Questions diverses.

Compte-rendu affiché le 16 août 2017.

Délibération N° 2017.08.01

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2017

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la séance du 23 juin 2017 sans réserve ni remarque comme étant fidèle aux débats et décisions qui ont été les siens.

Délibération N° 2017.08.02

TARIFS GARDERIE

La garderie périscolaire fonctionne de 7 h à 8 h 50 et de 16h40 à 19 h, chaque jour scolaire.

Le tarif Garderie est de 0.55 € par enfant et par demi- heure entamée et une pénalité de 2.10 € par quart d'heure de retard entamé après 19h sera appliquée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer comme suit, les tarifs garderie, à compter de septembre 2017 :

- 0.55 € par enfant et par demi- heure entamée.
- 2.10 € de pénalité par quart d'heure entamé, dès lors que l'enfant restera à la garderie après 19h.

Délibération N° 2017.08.03

REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE

Monsieur le Maire présente le projet de règlement de la garderie de l'année 2017-2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce règlement.

Délibération N° 2017.08.04

REGLEMENT INTERIEUR CANTINE

Monsieur le Maire présente le projet de règlement de la cantine de l'année 2017-2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce règlement.

Délibération N° 2017.08.05

PORTAIL CIMETIERE

Dans le cadre du projet d'extension du cimetière, il y a lieu de remplacer le portail.
Monsieur le Maire présente deux devis au Conseil.

Il a été prévu 5 696€ TTC de crédits au budget primitif 2017 (compte 2313/opération 92016) pour ce portail.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis de Monsieur DARRAS Jean-Michel.

Délibération n° 2017.08.06

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2017 (DM2)

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de prendre une décision modificative du budget, afin de prendre en compte la délibération du conseil Municipal du 23 juin 2017 n°2017.06.04, et d'ajuster les crédits relatifs à l'aménagement paysager du bourg.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire les crédits au budget 2017 par décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Opération	Article		Montant
	020	Dépenses imprévues	- 1 400
42017	2121	Aménagement paysager du bourg	+ 1 400
Total dépenses d'investissement			0

Délibération N° 2017.08.07

SUBVENTIONS AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les communes de moins de 10 000 habitants peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du conseil départemental au titre des amendes de police. Il s'agit pour ce dernier de ventiler les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire des dites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Après avoir sollicité une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération de sécurisation du bourg, il a été attribué à la commune de Bovel les financements suivants :

- Signalisation des passages piétons, hors renouvellement : montant de l'opération 1 740.00€ HT subventionnée à hauteur de 696€.
- Aménagement de sécurité sur voirie : montant de l'opération 7 920.00€ HT subventionnée à hauteur de 3 168.00€
- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation : montant de l'opération 10 820.00€ HT subventionnée à hauteur de 4 000€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le financement de cette opération par l'affectation du produit des amendes de police
- s'engage à réaliser ces travaux dans les plus brefs délais.

Délibération N° 2017.08.08

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de Maître PINGUET, Notaire à GOVEN et que, dans le cadre de sa délégation de fonctions, il n'a pas exercé le droit de préemption sur la parcelle ZN 204, d'une contenance de 1 209 m², sise « 8 impasse de la Prairie » à BOVEL (appartenant à M. HILLAIRET et Mme PAUMIER).

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

Délibération N° 2017.08.09

CONTRAT DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire propose de demander à VHBC d'ajouter le projet de sécurisation du bourg dans le contrat de territoire (cf. délibération n°2017.01.02 intégrant déjà l'extension du cimetière et l'amélioration de la zone de loisirs avec la création de sanitaire extérieur).

L'opération de sécurisation du bourg s'élève à 30 631.26€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et demande à VHBC d'ajouter ce projet dans le contrat de territoire.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris les décisions suivantes :

N°	Objet	Intéressés ou Fournisseur	Montant
2017.10	Vitrification parquet salle polyvalente	Chotard Yannick	5 553.60€ TTC
2017.12	Changement fenêtres et portes école	MRJ	3 010.32€ TTC
2017.13	Pose garde-corps	De Sallier Christian	4 320€ TTC
2017.14	Réfection tête de pont	Corvoisier Didier	888€ TTC
2017.15	Enduit WC extérieur mairie	Maçonnerie Franck Richard	476.09€ TTC